

Le 30 novembre 1983, un vérificateur de la paye de Revenu Canada s'est rendu personnellement et sans préavis à la résidence de ma locataire et a exigé qu'elle paye immédiatement la somme de \$1,498.75, affirmant que le propriétaire du logement devait cette somme au titre de l'impôt sur les non-résidents pour 1983. En outre, il lui a intimé l'ordre de faire annuler tous les chèques mensuels postdatés que son mari m'avait remis pour un an de loyer et de les remplacer par d'autres chèques en soustrayant la somme de \$131.25 pour l'impôt sur les non-résidents, somme qui devait être envoyée chaque mois directement à Revenu Canada Impôts. Ce fonctionnaire a proféré des menaces, disant que si elle n'obtempérait pas, Revenu Canada «viendrait chercher l'argent».

(Le fonctionnaire) a frappé à la porte de mes locataires sans en avertir au préalable ni les locataires, ni moi-même, le propriétaire. Quand j'ai demandé des explications à ce fonctionnaire et à son supérieur, ils m'ont répondu qu'il n'était pas nécessaire d'écrire une lettre et que la loi leur donnait le pouvoir de procéder de la sorte.

Je suis consterné par cette arrogance et cette désinvolture à l'égard des contribuables.

L'impôt a été payé, et j'ai entendu le ministre dire ce matin qu'à son avis, les contribuables doivent être traités avec dignité et respect. Je félicite le ministre d'avoir adopté cette position et je sais qu'il voudra examiner cette affaire.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE AU SHRINERS CLUB OF PRINCE GEORGE (C.-B.)

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, encore une fois aujourd'hui je me lève à la Chambre pour rendre hommage à la contribution inestimable de nombreux Canadiens qui, par esprit de compassion envers leurs compatriotes, donnent généreusement de leur temps et de leurs ressources au profit de certains objectifs sociaux que nous approuvons tous.

● (1410)

Nous, les Canadiens, bénéficions d'un niveau de santé et de bien-être qui fait l'envie de la plupart des autres pays du monde. Mais nous savons tous que nombre de nos concitoyens ou encore de leurs enfants souffrent de déficiences physiques et mentales qui les empêchent de jouir pleinement des avantages qui sont nôtres. En dépit de l'existence de programmes publics de santé et de bien-être, le dévouement de ces personnes reste inestimable; elles se donnent sans compter, leur seule satisfaction étant celle de donner.

Permettez-moi de vous signaler l'un de ces exemples les plus édifiants en rendant hommage aux nombreuses personnes et entreprises qui, sous l'égide du Shriners Club de Prince George de ma circonscription, organisent un téléthon chaque année au profit de centres de développement de la jeunesse. La réponse est toujours enthousiaste et généreuse. Mon collègue de Prince George-Bulkley Valley et moi-même avons invité tous les habitants du centre et du nord de la Colombie-Britannique à participer à ce téléthon et à contribuer de nouveau à une cause charitable. Donner aux autres constitue une bonne thérapie.

Article 21 du Règlement

[Français]

L'ÉCONOMIE

LE DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN AU QUÉBEC

M. Pierre Gimaiël (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, lors de la dernière semaine d'activité de la Chambre avant Noël, le 22 décembre, le gouvernement canadien a fait l'annonce que l'investissement nécessaire pour la construction du gazoduc pour la partie allant de Shawinigan au Saguenay-Lac-Saint-Jean serait effectué, savoir 245 millions de dollars. Cette annonce est extrêmement importante pour la région et ma circonscription de Lac-Saint-Jean, d'autant plus que c'est un des moyens que le gouvernement canadien a mis à la disposition de notre région afin qu'elle puisse assurer son développement économique. En effet, au cours des derniers mois, le gouvernement canadien, par le changement du programme LSDR au programme PDIR, a assuré les entreprises venant investir au Saguenay-Lac-Saint-Jean d'une subvention potentielle de 50 p. 100 du coût d'immobilisations approuvée au lieu de 25 p. 100.

Par surcroît, monsieur le Président, un travail gigantesque a été effectué dans les aéroports du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de renforcer notre infrastructure. De plus, un investissement important se fera au port de Chicoutimi pour développer une infrastructure industrielle extrêmement nécessaire dans notre région. Tout ceci, avec l'arrivée du gazoduc plus l'accessibilité des programmes Canada au Travail et Accès-carrière à l'entreprise privée maintenant, fait que le gouvernement du Québec n'a plus, s'il veut développer notre région, qu'à se servir de notre avantage technologique et énergétique en ce qui regarde l'électricité pour offrir aux investisseurs potentiels des taux préférentiels qui permettraient aux investisseurs importants de venir développer des emplois pour les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tout ceci s'ajoute à tous les programmes d'intervention que le gouvernement canadien a créés depuis trois ans pour aider en ce qui a trait aux emplois temporaires.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE

LES CONTINGENTS IMPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE SUR LES IMPORTATIONS DE PAPIER JOURNAL CANADIEN

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, des centaines de milliers d'emplois, au Canada, pour la plupart en Colombie-Britannique, dépendent de nos exportations de papier journal. Par le passé, une grande partie de celles-ci étaient destinées à la Communauté économique européenne. Cependant, il y a plusieurs semaines, la CEE a fixé le contingent des importations de papier journal canadien, à 500,000 tonnes métriques par an. Cela représente 200,000 tonnes, ou 30 p. 100, de moins que nos exportations traditionnelles vers la CEE.